

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 38 (1946)
Heft: 7-8

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bibliographie

Principes de Justice sociale. African Spir. Action et Pensée 17, Editions du Mont-Blanc, Genève (Suisse), Annemasse (Haute-Savoie, France).

Cortésien convaincu, l'auteur applique la méthode rationaliste à la solution du problème capital de la société moderne. La question présente un double aspect: un côté juridique qui permet de la résoudre sans peine sur le plan logique; un côté moral qui la subordonne aux libres décisions de l'individu. Selon la formule de Spir, le droit est «l'équilibre de la totalité de tous les égoïsmes»; il repose sur la réciprocité de la reconnaissance des droits individuels. Seul peut prétendre à une validité éternelle et à un consentement unanime le droit qui découle d'une norme égalitaire d'après laquelle ce qui est dû à un individu est également dû aux autres. La tâche de l'Etat consiste à réaliser les principes de la justice dans la vie sociale. Il doit garantir le droit à la vie, le droit à l'inviolabilité de la personne, le droit à la liberté, le droit de propriété — garant de la liberté individuelle — les droits politiques. Spir admet cependant que le droit de propriété doit être limité: le sol appartient à tous et ne saurait rester aux mains d'une minorité; de même la propriété mobilière. A propos de l'héritage il déclare: «Toute propriété privée doit après la mort de celui qui en fut le créateur et le détenteur être soumise à un système d'amortissement par lequel elle devient peu à peu la possession de la collectivité.» Enfin, concernant les rapports du capital et du travail, Spir déclare:

1. L'organisation du travail par des particuliers ne visant que leurs propres intérêts doit faire place à une organisation sociale.
2. L'organisation sociale du travail est la tâche la plus difficile et la plus compliquée que l'humanité ait jamais eu à remplir.
3. Cette organisation ne peut être réalisée ni par la violence, ni par des mesures purement extérieures ou législatives; elle suppose le libre concours de tous à l'œuvre commune et, partant, une régénération morale.

Petit traité d'une extrême densité, l'ouvrage de Spir, dont certains points restent discutables, mériterait un examen plus approfondi. P. H. J.

Avènement de la France ouvrière. Par Alexandre Marc. Aux Portes de France, Porrentruy.

Il faut savoir gré aux éditions de la Porte de France de leur courageux éclectisme. Elles nous offrent La Boétie, Heine, de gros livres d'exégèse, des romans et elles n'oublient pas pour autant les préoccupations sociales, elles ne négligent pas l'effort du mouvement syndical pour une société plus juste et plus fraternelle. Elles ont demandé à Alexandre Marc, collaborateur du «*Courrier du Témoignage chrétien*», de retracer cet effort. On trouvera dans son livre des vues généreuses et justes sur l'évolution du mouvement ouvrier en France. Et surtout, on y sentira la présence prophétique de Proudhon et de sa grande idée de la fédéralisation de l'économique, du fédéralisme syndical, de la décentralisation des pouvoirs, de la désétatisation de l'Etat, de la coopération organique des forces complémentaires. Dans ce livre, les syndicats romands trouveront beaucoup de conceptions qui leur sont familières. Ils le liront néanmoins avec profit. Pourtant nos confédérés d'outre Sarine, qui en sont encore à dédaigner ces raisonnables utopies, le liraient avec plus de fruit encore. Ils arriveraient peut-être, comme nous, à la conviction que seul un monde où ces utopies seront devenues réalité, où les hommes ne seront pas groupés en masses grégaires dans des organismes gigantesques et incontrôlables mais répartis en des communautés à la taille de l'homme et reliées par les liens du fédéralisme, que seul ce monde-là pourra donner toutes les assurances de développement pacifique que l'imperfection humaine autorise, que seul ce monde-là peut offrir à la fraternité le maximum de chances. T. Ch.